

Elections professionnelles CE et DP

Vote des salariés prestataires pour Alcatel-Lucent

Prestataires :
quelle
représentativité,
à quel endroit et
pour quels droits ?

Les élections professionnelles doivent avoir lieu mi octobre (1^{er} tour) et mi novembre (2^{ème} tour), afin de renouveler les élus CE et DP des établissements de toutes les filiales d'Alcatel-Lucent.

Protocole électoral

Vendredi 23 juillet, a eu lieu la 1^{ère} réunion de négociation du protocole d'accord électoral ALF Villarceaux qui rassemble désormais également Ormes et Toulouse.

Prestataires électeurs

Depuis le **20 août 2008**, le code du travail a changé. Désormais, il autorise chaque prestataire en poste depuis plus d'un an à la date du 1^{er} tour dans une entreprise « cliente », à choisir de voter aux élections professionnelles, soit dans sa propre entreprise, soit dans l'entreprise où il effectue la prestation. Un seul vote est possible. Les prestataires concernés recevront un courrier de leur entreprise, leur expliquant cette possibilité. Chaque prestataire devra y répondre. Ce choix concerne tout type de prestations : de l'entreprise de gardiennage à la restauration, en passant par le jardinage et bien sûr, les métiers spécifiques à l'entreprise donneuse d'ordres, les métiers d'ingénierie télécom et informatique (SSII). Qu'en est-il du personnel du sous-traitant d'un sous-traitant d'ALU : où doit voter l'employé de Derichebourg sous-traitant de Facéo lui-même sous-traitant d'ALF ? Où vote le salarié qui a plusieurs employeurs ?

Prestataires éligibles

Les prestataires justifiant de deux années consécutives de présence dans une filiale d'ALU pourront être candidats pour être Délégué du Personnel (DP) mais pas en CE.

Dilemme ?

Pour un salarié de ces entreprises sous-traitantes faire le choix de voter dans l'entreprise « cliente » signifie :

- Pouvoir voter aux élections d'un Comité d'Etablissement Alcatel-Lucent mais ne pas pouvoir être candidat et ne pas avoir accès de plein droit aux activités sociales du CE puisque l'employeur des prestataires ne verse aucune subvention à ce titre et n'y est pas tenu par la loi.
- Pouvoir voter aux élections des Délégués du Personnels et aussi pouvoir être candidat à cette élection (si 2 ans de présence).
- Ne plus pouvoir voter dans sa propre entreprise car le choix de vote reste unique.

Les prestataires qui chercheront un soutien risquent alors de se trouver, d'un côté, face à des élus (ceux de leur propre entreprise, s'ils existent !) qui leur diront de s'adresser à ceux pour qui ils ont voté et de l'autre côté, face à des élus sans réel pouvoir d'action à leur égard car ne pouvant intervenir que dans ALU.

L'enjeu ?

Nos métiers : En ce qui concerne les prestataires qui sont sur les métiers de même nature que ceux d'Alcatel-Lucent, les élus ALU sont en mesure d'appréhender leurs problèmes sociaux. Pour autant ces élus, leurs élus, n'auront pas autorité pour intervenir dans l'entreprise SSII

Prestataires oui,
otages non !

Quel que soit
votre choix,
votez CFDT !

(emploi, salaires, horaires, indemnités de déplacement, embauches, ...).

La CFDT s'interroge alors sur l'intérêt pour les salariés prestataires satisfaisant aux règles d'accession prévues dans le Code du Travail, de les inciter à voter chez Alcatel-Lucent.

Autres métiers : pour les métiers tels que la restauration, le jardinage, l'entretien du site ou le gardiennage, les élus Alcatel-Lucent n'auront pas l'expertise suffisante face aux problèmes sociaux de ceux-ci.

Ce que pense la CFDT

Bien sûr, les positions des Organisations Syndicales présentes dans Alcatel-Lucent concernant le vote des prestataires divergent. La CFDT espère qu'aucune d'entre elles ne sollicitera les salariés prestataires à voter ou être candidat **dans le seul but de capter un électorat ou par calcul purement électoraliste.**

Pour toutes les raisons ici citées, les élus CFDT d'Alcatel-Lucent invitent les prestataires qui travaillent sur ses sites à bien réfléchir avant de faire le choix d'un vote dans Alcatel-Lucent. Ce choix est peut être intéressant pour les très petites entreprises où il n'y a pas d'élections, mais il paraît plus problématique pour les entreprises où il existe des Instances Représentatives du Personnel.

L'avantage paraît en effet assez limité en CE sans y avoir d'élus. Il peut être plus pertinent en DP sur les conditions de travail en général.

Nous adressons une mise en garde particulière aux prestataires qui ne sont pas dans les métiers ingénierie d'Alcatel-Lucent avant de choisir de voter dans Alcatel-Lucent :

vérifiez bien le collège électoral auquel vous appartenez. Au 1^{er} collège, il est très probable qu'il n'y ait aucun candidat CE (car il y a très peu de salariés Alcatel-Lucent au 1^{er} collège). Si vous appartenez à ce 1^{er} collège, votre vote serait alors perdu car vous ne pourrez plus voter dans votre entreprise.

La CFDT ne s'oppose pas au vote des prestataires mais il est important que les salariés aient connaissance de l'enjeu de ce choix car, nous le rappelons, le vote des salariés prestataires est soumis à leur approbation.

La CFDT a toujours été à l'écoute et à la disposition des salariés prestataires pour les défendre en cas d'atteintes à leurs conditions de travail, en les conseillant et les orientant dans leur démarche pour le respect de leurs droits. Elle n'a pas attendu la loi de 2008 pour cela et entend continuer dans cette voie. Elle met, comme elle l'a toujours fait, ses structures syndicales au service de tous les salariés.

Ces nouvelles possibilités de vote « ailleurs » risquent surtout d'amplifier le déficit de représentant-e-s à terme dans les entreprises de sous-traitance, déjà fort mal pourvues.

Il serait, selon la CFDT, pertinent d'aller plus loin au niveau de la loi pour favoriser le rapprochement des statuts entre entreprise donneuse d'ordre et entreprise prestataire, pour faciliter le recrutement de prestataires au sein d'ALU et pour prendre en compte la réalité d'un site et avoir une représentation des salariés liée au site en plus de la représentation indispensable dans chaque entreprise. **Une transformation sociale qui renforcerait la solidarité ! ■**

